



Procès-verbal du Conseil Académique
Réuni le 6 juillet 2023
Sous la présidence de M. Noël DIMARCQ,
Vice-Président Recherche,
et la coprésidence de M. Stéphane AZOULAY,
Vice-Président Formation,

N°6/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ADAM Carine, M. BAZIN Damien jusqu'à 12H00, Mme BERTONE Manuela jusqu'à 12h 30, M. BIZIOU Mickael, M. BLANC Frédéric, M. BONCOMPAGNI Éric jusqu'à 12H30, M. BORGESE Franck, Mme BRIET Catherine jusqu'à 16H00, M. CASSAM-CHENAÏ Patrick, M. COURTOIS Jonathan, Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme DEMARIA Samira, M. DOUAI Ali jusqu'à 15H30, Mme FEDELE Carine, M. FRINQUARD Thomas, Mme GWIZDEK Carole, Mme HERITIER Camille à compter de 10H15, M. KORDOPATIS Georges jusqu'à 12H30, M. LECOUTEUX Guilhem, M. LEGRAND Olivier, Mme MACCAGNAN Stéphanie, M. MORETTI Laurent, Mme OTTO-BRUC Carla, M. PAPADOPOULO Théodore, M. ROSSO Thierry, M. ROULEAU Matthieu, Mme SESSA Virginie, M. SIIRIAINEN Fabrice,

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : M. ALLEGRET Jean-Pierre à M. LECOUTEUX Guilhem, Mme AYERBE Cécile et M. ROUX Christian à M. AZOULAY Stéphane, M. BAILLY-BECHET Marc et Mme BARBIER Claire à M. BLANC Frédéric, Mme NORDERA Marina à Mme MACCAGNAN Stéphanie, Mme BLAY-FORNARINO Mireille et Mme VAN DE WIELE Nathalie à Mme FEDELE Carine, Mme BATAZZI Claudine et M. CAILLER Bruno à M. MORETTI Laurent, Mme BREUIL Véronique à M. DIMARCQ Noël, M. CAUVIN Éric à Mme DEMARIA Samira, Mme HUEBER Marie-Odile à Mme GWIZDEK Carole, Mme MIGLIACCIO Claire à M. PAPADOPOULO Théodore, M. PELLEGRINETTI Jean-Paul à M. BORGESE Franck, Mme RICHARD Charlotte à Mme OTTO-BRUC Carla, Mme WHYTE Shona à Mme D'ARRIPE-LONGUEVILLE Fabienne, Mme HERITIER Camille à M. BORGESE Franck jusqu'à 10H15, M. BAZIN Damien à Mme DEMARIA Samira à compter de 12H00, M. HADJI Toufik à Mme OTTO-BRUC Carla à compter de 14H00, M. KORDOPATIS Georges à M. LEGRAND Olivier à compter de 14H00, Mme BERTONE Manuela à Mme MACCAGNAN Stéphanie à compter de 14H00, M. BONCOMPAGNI Eric à M. LECOUTEUX Guilhem à compter de 14H00, M. DOUAI Ali à Mme HERITIER Camille à compter de 15H30, Mme BRIET Catherine à Mme ADAM Carine à compter de 16H00,

ÉTAIENT ABSENTS : BONFILS Lucas, Mme BOUVET Océane, M. BURRONI Gaël, Mme CERZO Delphine, Mme CHAN-HAOR-KING Channia M. CHAPON Paul, Mme CHRISTIANS Elisabeth, M. COURDE Clément, Mme FERAUD Aurélie, M. FLAMENT Louis, M. GARCIA Dimitri, M. GESBERT David, M. GUENNIQUI Omar, M. HACHEM Elie, Mme HOUARA Inès, M. KRUG Adrien, M. LECCIA Antoine, M. MABIN Paul, Mme NIELSON Nathalie, Mme PERALDI-FRATI Marie-Agnès, M. PETIT Éric, Mme PLOUVIEZ Mélanie, M. PULIDO Ryan, M. SERRANO Benjamin, M. THOMIN Jean-Louis, M. VALERIAN Théo, Mme ZAHY Sandra,

ÉTAIENT EXCUSEES : Mme BERTRAND Marie-France, M Mme N'AIT-BOUDA Faïza, Mme JELIF Fatma,

INTERVENANTS PRÉSENTS : Mme ASSATI Violette, Mme COCHIN Laetitia, M. CREMOUX Pascal, M. DI GIORGIO Sylvain, M. GAERTNER Julien, Mme GUERIN Véronique, Mme KLING Pearl, Mme LOUFRANI Sabrina, M. N'DIAYE Mamadou, M. SAFIN Magsud, M. SCARSI Emmanuel, Mme STEICHEN Pascale, Mme ZERMATI Johanna,

I.- Vie Institutionnelle

I.1.- Validation du Procès-verbal du CAC du 8 juin 2023 (partie formation)

Aucune remarque n'est formulée sur ce PV.

Le Procès-verbal du CAC du 8 juin 2023 (partie formation) est adopté à l'unanimité avec 42 voix.

M. AZOULAY informe que suite à des démissions d'étudiants, des sièges sont désormais vacants dans différentes commissions : la Section Disciplinaire compétente à l'égard des Usagers, la Commission d'exonération des droits d'inscription et la Commission CVEC. Des élections seront organisées le 15 septembre prochain afin de procéder à des remplacements au sein de ces instances.

II.- Recherche

II.-2 Création de l'International Research Project « Trans-Atlantic Research Program for Imaging New-worlds » (IRP TARPIN)

Annexe « Résumé IRP TARPIN »

Annexe « Lettre de soutien CNRS »

Annexe « Présentation IRP TARPIN »

Intervenant : M. Mamadou N'DIAYE, Chargé de Recherche CNRS au laboratoire LAGRANGE (UMR / 7293)

M. Noël DIMARCQ précise que le point concernant l'International Research Project « Trans-Atlantic Research Program for Imaging New-worlds » (IRP TARPIN) n'avait pas pu être présenté lors de la précédente séance du Conseil Académique. Il remercie M. Mamadou N'DIAYE pour sa présence aujourd'hui et lui laisse la parole pour sa présentation.

M. Mamadou N'DIAYE indique que sa thématique de recherche s'oriente sur l'imagerie directe des planètes extrasolaires qui est au cœur de la création de l'IRP TARPIN. Cet IRP est le fruit de plus de 12 ans de collaboration et d'échanges entre plusieurs instituts, notamment le laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM / UMR 7326), le Space Telescope Science Institute de Baltimore (États-Unis), l'Office National d'Études et de Recherche Aérospatiales (ONERA) et le laboratoire LAGRANGE (UMR / 7293).

La collaboration dans le cadre de l'IRP TARPIN se base sur différents sujets de recherche et de moyens d'imagerie à haut contraste ainsi que des bancs de test situés au laboratoire LAGRANGE pour développer les technologies nécessaires afin d'effectuer l'imagerie directe d'exoplanètes.

M. Mamadou N'DIAYE précise qu'une thèse d'un doctorant d'Université Côte d'Azur a spécifiquement portée sur le périmètre de l'IRP.

L'Académie des Sciences Américaine a recommandé le projet « Habitable Worlds Observatory » comme le futur télescope spatial de grande taille à développer pour imager des exoplanètes de taille équivalente à celle de la Terre. L'IRP TARPIN pourra participer à la construction et au développement de ce télescope et sera positionné comme utilisateur privilégié des données récoltées.

Afin de préparer cette mission de haut contraste, les chercheurs et chercheuses vont déployer leur recherche sur 3 aspects principaux : les composants, les systèmes et la science.

L'IRP TARPIN participera avec la NASA aux différentes étapes sur les différents aspects de la mission (composants, systèmes, science) et construira une contribution forte de la France dans la proposition du projet « Habitable Worlds Observatory ».

Cette collaboration impliquera notamment :

- des échanges renforcés entre les équipes françaises et américaines ;
- la formation de jeunes scientifiques qui seront les utilisateurs du futur télescope de grande taille ;
- des interactions renforcées entre les agences (NASA, CNES...) et l'industrie (Thales Alenia Space...)

M. Mamadou N'DIAYE indique que des thèses sont déjà en cours à Université Côte d'Azur dans les thématiques en lien avec le projet. De plus, des séminaires conjoints, des ateliers ainsi que des écoles d'été sont déjà programmées afin de renforcer les échanges scientifiques. L'IRP participera également en 2024 et 2026 à des conférences pour présenter les résultats de cette collaboration.

M. Noël DIMARCQ remercie M. Mamadou N'DIAYE pour sa présentation claire et précise sur ce projet d'IRP qui comporte des enjeux scientifiques forts, et laisse la parole aux conseillers et conseillères.

Une conseillère s'interroge sur le recrutement de nouveaux doctorants et doctorantes.

M. Mamadou N'DIAYE indique qu'en moyenne 1 ou 2 doctorant-es rejoignent régulièrement le programme dans ces thématiques de recherche. Il précise qu'il est important pour le programme que de nouveaux doctorant-es participent aux travaux.

Un conseiller s'interroge sur la date de lancement du télescope « Habitable Worlds Observatory »

M. Mamadou N'DIAYE précise que le lancement de ce télescope géant est envisagé entre 2040 et 2045. Il précise qu'afin de répondre aux objectifs scientifiques, il est essentiel de mûrir le projet de construction du télescope au moins 20 ans avant le lancement de celui-ci.

Un conseiller s'interroge sur le type d'étoile observé

M. Mamadou N'DIAYE explique que pour les télescopes au sol, les étoiles observées sont principalement des naines rouges car le contraste est plus favorable.

Pour l'espace, les étoiles étudiées sont équivalentes à notre soleil car il n'y a pas la contrainte de l'atmosphère.

M. Noël DIMARCQ s'interroge sur les différents télescope spatiaux géants en cours de projet.

M. Mamadou N'DIAYE indique que ce type de télescope nécessite la collaboration de plusieurs agences spatiales internationales au regard du coût élevé de leur construction et de leur lancement.

M. Noël DIMARCQ s'interroge également sur la différence et la plus-value d'un télescope spatial comparé à un télescope géant au sol (ELT).

M. Mamadou N'DIAYE souligne que les télescopes spatiaux permettent d'observer notamment des planètes qui ressemblent à la Terre autour d'étoiles qui ressemblent à notre soleil. Cela permet également de s'affranchir des turbulences de l'atmosphère et de l'absorption des signaux dans certains domaines de longueurs d'onde.

Un conseiller s'interroge sur le financement de l'IRP.

M. Mamadou N'DIAYE indique que le CNRS soutient l'IRP à hauteur de 15 000 € par an qui seront déployés sur l'animation de la recherche et des groupes scientifiques.

M. Noël DIMARCQ ajoute qu'Université Côte d'Azur ne soutient pas de façon récurrente les International Research Project. Néanmoins, l'établissement pourrait soutenir les opérations spécifiques (colloques, chercheurs invités...) organisées dans le cadre de l'IRP.

Un conseiller s'interroge sur la participation financière des GAFAM dans la construction du télescope.

M. Mamadou N'DIAYE n'a pas connaissance d'un projet de financement du projet par des GAFA. Il n'en exclut cependant pas la possibilité.

Un conseiller s'interroge sur les différences et les avancées du nouveau télescope « Habitable Worlds Observatory » (HWO) par rapport au télescope James Webb.

M. Mamadou N'DIAYE explique que le télescope James Webb fonctionne avec une optique active qui permet d'obtenir une précision de l'ordre du nanomètre. HWO sera équipé d'une optique active et adaptative qui compensera les dérives thermiques et mécaniques qui floutent les images. Il permettra d'accéder à une stabilité du télescope de l'ordre d'une dizaine de picomètres, ce qui est un véritable défi technologique.

Un conseiller s'interroge sur la corrélation du projet HWO avec le projet LIFE de l'agence spatiale européenne (ESA)

M. Mamadou N'DIAYE indique que le projet LIFE implique le lancement de cinq satellites dont les observations sont combinées pour obtenir in fine une résolution équivalente à celle d'un grand télescope spatial. L'initiative internationale LIFE, dirigée par l'ETH Zurich, souhaite un jour détecter des traces de vie sur des exoplanètes. LIFE s'intéresserait plutôt aux bandes de longueur d'onde dans l'infrarouge moyen alors que le projet HWO s'oriente plus autour du domaine visible. Il précise que les communautés autour des deux projets sont déjà en discussion pour identifier les complémentarités des deux programmes.

Suite aux débats, M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la création de l'International Research Project « Trans-Atlantic Research Program for Imaging New-worlds » (IRP TARPIN) à compter du 1er Janvier 2023 et pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à l'unanimité à la création l'International Research Project « Trans-Atlantic Research Program for Imaging New-worlds » (IRP TARPIN) à compter du 1^{er} Janvier 2023 et pour une durée de 5 ans. (46 voix POUR)

II.-3 Chaire de Professeur Junior (CPJ) : Cadre pour les codirections non HDR

Intervenante : Mme Pascale STEICHEN, Vice-Présidente Politique Doctorale et Post Doctorale

Annexe « Cadre Chaire de Professeur Junior (CPJ) et HDR »»

Avant de laisser la parole à Mme Pascale STEICHEN, M. Noël DIMARCQ rappelle que, dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR), des Chaires de Professeur Junior (CPJ) ont été mises en place. Ce sont des personnels qui intègrent Université Côte d'Azur pour être titularisés sur des postes de Professeur après une période de Contrat à Durée Déterminée (CDD). Le cadrage présenté aujourd'hui vise à autoriser un CPJ de diriger une thèse dans la période de CDD avant qu'il n'obtienne l'Habilitation à Diriger des Recherches et sa titularisation en tant que Professeur.

Mme Pascale STEICHEN présente tout d'abord le contexte de création des contrats de « Chaires de Professeur Junior » (CPJ), quelques éléments du décret d'application fixant les modalités et la mise en œuvre dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche ainsi que les obligations fixées par Université Côte d'Azur.

Elle souligne qu'Université Côte d'Azur fixe contractuellement comme objectif aux CPJ de co-diriger des thèses et que l'article 16, 4° du décret du 17 décembre 2021 permet aux CPJ de codiriger des thèses sans être titulaires de l'Habilitation à Diriger les Recherches

Il est donc proposé de donner l'autorisation aux agents contractuels recrutés sur une Chaire de Professeur Junior ne disposant pas encore de l'Habilitation à Diriger les Recherches de pouvoir codiriger des thèses, dans la limite des règles d'encadrement doctoral votées en CAC le 13 janvier 2022.

M. Noël DIMARCQ remercie Mme Pascal STEICHEN pour sa présentation et laisse la parole aux membres du Conseil Académique.

Un conseiller s'interroge sur le nombre de thèse codirigées

M. Noël DIMARCQ indique que le nombre de codirections sera limité aux règles fixées par les différentes Écoles Doctorales, avec un taux de codirection fixé à 50%. Il ajoute que l'année 2023 sera une année test pour la mise en place de ces nouvelles dispositions et que le dispositif sera éventuellement amené à évoluer en fonction de l'expérimentation pratique des nouvelles règles en vigueur.

Suite aux débats lors de l'intervention de Mme Pascale STEICHEN, M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable au cadrage pour les codirections de thèse par des Chaires de Professeur Junior non HDR tel que présenté lors de la séance du 6 Juillet 2023. (cf. Annexe « Cadre Chaire de Professeur Junior (CPJ) et HDR »).

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité au cadrage pour les codirections de thèse par les Chaires de Professeur Junior non HDR tel que présenté lors de la séance du 6 Juillet 2023 (cf. Annexe « Cadre Chaire de Professeur Junior (CPJ) et HDR »). (36 voix POUR – 6 voix CONTRE - 4 ABSTENTIONS).

II.-4 Cadre de l'appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) 2024

Annexe « Cadre AAP CSI 2024 »

M. Noël DIMARCQ rappelle que les arbitrages des CSI lors des CAC de la fin de l'année 2023 permettront d'attribuer les budgets pour des projets menés en 2024. Il évoque également le fait que les CSI sont des financements spécifiques pour des opérations de recherche qui sont portées par des Unités de Recherche, des Fédérations et Instituts Fédératifs de Recherche ainsi que des Unités d'Appui et de Recherche (UAR).

Il présente succinctement l'évolution du soutien accordé au CSI de l'année 2018 à 2023.

Evolution du soutien CSI Colloques						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nbre de demandes	Montant CSI Colloque	% de soutien sur financements sollicités
2018	32	108 207 €	17	53,13%	38 070 €	35,18%
2019	44	140 964 €	18	40,91%	41 100 €	29,16%
2020	46	131 960 €	23	50,00%	44 300 €	33,57%
2021	33	111 375 €	22	66,67%	43 000 €	38,61%
2022	35	136 000 €	20	57,14%	49 630 €	36,49%
2023	42	172 116 €	17	40,48%	50 700 €	29,46%

Evolution du soutien CSI Équipements						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur demandes présentées	Montant CSI Equipement	% de soutien sur financements sollicités
2018	17	412 145 €	4	23,53%	40 000 €	9,71%
2019	10	233 263 €	3	30,00%	38 348 €	16,44%
2020	11	228 380 €	2	18,18%	39 599 €	17,34%
2021	10	182 885 €	5	50,00%	79 000 €	43,20%
2022	11	264 673 €	8	72,73%	95 480 €	36,07%
2023	13	364 178 €	6	46,15%	100 500 €	27,60%

Evolution du soutien CSI Recherche						
Année	Demandes	CSI sollicités	Dossiers soutenus	% de soutien sur le nombre de demandes	Montant CSI Recherche	% de soutien sur financements sollicités
2018	29	352 475 €	19	65,52%	169 735 €	48,16%
2019	38	400 930 €	18	47,37%	170 069 €	42,42%
2020	49	507 715 €	21	42,86%	166 669 €	32,83%
2021	39	485 959 €	23	58,97%	225 300 €	46,36%
2022	46	568 608 €	28	60,87%	232 450 €	40,88%
2023	42	491 800 €	29	69,05%	230 190 €	46,81%

Il précise que l'édition 2024 de l'Appel CSI d'UCA voit apparaître une évolution du processus pour les trois unités mixtes de recherche du domaine des Sciences de la Terre et de l'Univers (STU) ayant pour tutelle l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA) : ARTEMIS, GEOAZUR, LAGRANGE. Pour toutes les autres unités hors domaine Science de la Terre et de l'Univers (STU), le processus reste inchangé par rapport aux années précédentes.

Pour les 3 unités mixtes de recherche du domaine STU ayant pour tutelle l'OCA, il s'agit de simplifier et mettre en cohérence le processus pour les structures qui s'inscrivent dans la mise en place d'un principe de subsidiarité entre UCA et l'OCA autour de la thématique STU. Cette procédure décline le rôle de l'OCA comme établissement composante d'UCA pilotant pour UCA la stratégie de recherche et d'innovation dans le domaine STU.

L'examen des demandes soumises par ces laboratoires à cet appel conjoint et l'arbitrage des attributions seront effectués par le Conseil Scientifique (CS) de l'OCA (avec le VP Recherche d'UCA invité permanent du CS de l'OCA et deux membres du Conseil académique (CAc) d'UCA pouvant être conviés à la séance du CS de l'OCA).

Le Vice-Président du CS de l'OCA informera ensuite les membres du CAc du résultat des arbitrages concernant les demandes soumises à cet appel à projets conjoint dans le domaine STU.

Le budget 2024 pour l'appel à projet conjoint sera de 80 000 € de l'OCA et 30 000 € d'UCA ce qui correspond à environ 10 % du budget moyen alloué aux volets Colloques et Recherche des CSI dans le domaine STU.

Un conseiller s'interroge sur le budget octroyé au domaine STU et sa flexibilité

M. Noël DIMARCQ précise que ce pourcentage du budget alloué au domaine STU par UCA a été fixé par rapport à la moyenne des financements CSI dans le domaine pour les 5 dernières années, et aussi par rapport à la taille de la communauté STU au regard de l'ensemble des disciplines. Le montant sera ainsi ajusté au cours des prochaines années selon l'enveloppe globale allouée à l'AAP CSI.

Il laisse la parole à M. Mathias SCHULTHEIS, Vice-Président du Conseil Scientifique de l'OCA.

M. Mathias SCHULTHEIS tient à souligner la qualité des échanges avec le Vice-Président Recherche et la Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation (DRVI).

Il indique que le Vice-Président Recherche d'Université Côte d'Azur ainsi que deux conseillers du CAc seront invités à assister à la sélection des projets au sein du Conseil Scientifique (CS) de l'OCA. Il présentera également devant le Conseil Académique les arbitrages des projets par le CS de l'OCA.

Il précise aussi que le CS de l'OCA est constitué d'une majorité de personnalités extérieures au site UCA, ce qui apporte un regard extérieur et diminue de fait le risque de conflit d'intérêt.

M. Noël DIMARCQ ajoute que cette évolution du processus correspond à une volonté de simplification et de mise en cohérence des dispositifs mis en place par Université Côte d'Azur et ses établissements composantes.

Il laisse la parole à Mme Magali MAILLAND pour présenter le calendrier de l'appel à projets CSI 2024. Elle précise que la date limite de dépôts des dossiers est fixée au Lundi 9 Octobre. Le classement des projets (hors domaine STU) sera effectué lors de la séance du CAc du 23 Novembre 2023 pour le volet Colloques et lors de la séance du 7 Décembre 2023 pour les volets Équipements et Recherche. La séance de validation définitive des projets financés se tiendra le 14 Décembre 2023. Les notifications aux laboratoires et structures de recherche seront effectuées au plus tard dans le courant du mois de Janvier.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable au cadre de l'Appel à Projet Crédits Scientifiques Incitatifs tel que présenté en séance le 6 Juillet 2023.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité au cadre de l'Appel à projet Crédits Scientifiques Incitatifs tel que présenté en séance le 6 Juillet 2023. (Cf. Annexe « Cadre AAP CSI 2024 »). (43 voix POUR – 3 voix CONTRE – 1 ABSTENTION).

II.-5 Changement de direction du Laboratoire Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7321)

Annexe : « Compte rendu Conseil de Laboratoire 05.06.23 »

Annexe « CV M. GOUDON »

Le Laboratoire Jean Alexandre Dieudonné se situe parmi les meilleurs centres de recherche internationaux en mathématiques. Sa vocation est de développer les mathématiques fondamentales et appliquées sur un spectre large, incluant les applications et interactions avec d'autres disciplines (physique, chimie, biologie, neurosciences, médecine, environnement, mécanique des fluides, ...).

Le Directeur actuel du laboratoire Jean Alexandre Dieudonné (LJAD), M. Yves d'Angelo, part en délégation au Canada au début du mois de Septembre.

M. Thierry GOUDON, Directeur de Recherche Inria depuis 2007 est proposé en tant que Directeur du LJAD à partir du 1er Septembre 2023. M. Thierry GOUDON a une activité très prolifique en termes de publications et il dirige une équipe projet commune Inria-CNRS-UCA sur les fluides complexes avec des applications à la biologie. Il a aussi assuré diverses responsabilités et siégé dans plusieurs instances.

Le Conseil de laboratoire du LJAD du 5 Juin 2023 a donné un avis favorable à une très large majorité à la nomination de M. Thierry GOUDON en tant que directeur du laboratoire.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable à la nomination de M. Thierry GOUDON, DR, en tant que directeur par intérim du Laboratoire Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7321) du 1er Septembre 2023 au 31 décembre 2023 puis en tant que Directeur de plein droit à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité à la nomination de M. Thierry GOUDON, DR, en tant que directeur par intérim du Laboratoire Alexandre Dieudonné (LJAD / UMR 7321) du 1er Septembre 2023 au 31 décembre 2023 et en tant que Directeur de plein droit à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour une durée de 5 ans. (44 voix POUR – 2 voix CONTRE).

M. Noël DIMARCQ tient à remercier M. Yves d'Angelo pour son investissement en tant que directeur du LJAD, et il précise que la nomination de M. Thierry GOUDON sera soumise à validation du Conseil d'Administration le 11 Juillet 2023.

II.-6 Renouveau de la direction du Centre de Recherches sur l'Hétéro-Épitaxie et ses Applications (CRHEA / UMR 7073)

Annexe « Avis et Vote Conseil d'Unité 15.06.23 »

Annexe « CV M. BOUCAUD »

Localisé à Sophia-Antipolis, le CRHEA est depuis le 1^{er} Janvier 2023 une unité mixte de recherche du CNRS et d'Université Côte d'Azur. Le laboratoire est spécialisé dans l'épitaxie des matériaux semi-conducteurs à grande bande interdite comme les matériaux nitrures d'éléments (GaN, AlN), l'oxyde de zinc (ZnO), le carbure de silicium (SiC) et leur micro-et nanofabrication en salle blanche. Le CRHEA étudie également les matériaux 2D comme le graphène, ou le nitrure de bore.

M. Philippe BOUCAUD est directeur du CRHEA (UMR 7073) depuis 4 ans et souhaite poursuivre son mandat en tant que directeur.

Il est très reconnu dans son domaine, avec plus de 170 publications et des invitations dans 88 conférences.

Le Conseil de laboratoire du CRHEA du 15 Juin 2023 a donné un avis favorable à une très large majorité au renouvellement du mandat de M. Philippe BOUCAUD en tant que directeur du CRHEA.

M. Noël DIMARCQ propose que le Conseil Académique donne un avis favorable au renouvellement en tant que Directeur du CRHEA (UMR 7073) de M. Philippe BOUCAUD, DR, à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Académique donne un avis favorable à la majorité au renouvellement en tant que directeur du CHREA (UMR 7073) de M. Philippe BOUCAUD, DR, à compter du 1er Janvier 2024 pour une durée de 5 ans. (44 voix POUR – 2 voix CONTRE).

M. Noël DIMARCQ remercie M. Philippe BOUCAUD pour son travail à la direction du CRHEA et son implication dans un nouveau mandat.

III.- Vie Universitaire

III.7.- Commission IE du 14 juin

M. AZOULAY accueille Mme COCHIN pour présenter les propositions de la Commission Initiatives Etudiantes du 14 juin.

Mme COCHIN précise qu'onze dossiers ont été déposés lors de cette commission : six projets ont recueilli un avis favorable, trois un avis défavorable et deux ont été reportés (cf tableau en annexe). Elle présente en premier lieu les avis favorables.

- N°1 « Journée d'Eté de l'ANEMF (JEA) » portée par la Corporation des Carabins Niçois :

Il s'agit d'une demande d'aide au financement pour un congrès programmé du 6 au 9 juillet 2023 à Besançon qui concerne des étudiants en Médecine. 300€ étaient demandés et ont été accordés conformément au forfait en vigueur dans le cadre de la politique de formation, les fonds Initiatives Etudiantes prenant en charge 100€ par étudiant dans une limite de 5 étudiants.

- N° 2 « Journée Etudiantes de Printemps (JEP) » portée par Humanice :

Le public visé concerne également des étudiants en Médecine et s'inscrit dans la même logique que le précédent. La journée a eu lieu début avril. La participation demandée à l'établissement était de 77€. Le montant a été accordé pour l'intégralité de la somme.

Conseil Académique n°6 du 6 juillet 2023

- N°3 « Concours d'éloquence » porté par le BDE de Droit :

C'est une opération récurrente pour laquelle 1 100 € étaient demandés sur un budget total de 7 200 €. Un avis favorable a été émis assorti d'une réserve liée au fait que l'établissement ne financera pas le poste concernant les boissons incluant des alcools. Ce type de dépense peut se justifier compte tenu de l'ampleur de l'évènement qui se tiendra au Centre Universitaire Méditerranéen mais il est précisé que les fonds Initiatives Etudiantes ne peuvent le financer.

- N°4 « Organisation du CA de la FNEI (Fédération Nationale des Etudiants en Sciences infirmières) » portée par le BDE PULS.

Ce Conseil d'administration s'est déroulé à Nice du 14 au 16 avril. Il était demandé 1 244,00 € sur un budget global de 6 800,00€. Une recommandation émise par la Commission tient à ce que l'université, soit à l'avenir informée en amont du projet afin de mieux anticiper les documents liés à la communication.

- N°6 « tournoi All Stars » porté par la Corpo STAPS.

Il s'est déroulé le 15 mai 2023. Le concept était de permettre à tous les campus de participer à des activités sportives et de développer un sentiment d'appartenance à l'Université. La somme demandée de 2 750 € a été accordée pour un budget global de plus de 12 000 €. Mme COCHIN, qui s'était rendue sur place, témoigne qu'il s'est agi d'un projet porteur et fédérateur et souligne la présence de stands de prévention tenus par le Centre de santé.

-N° 7 «Japan Fest » porté par Manga Paradise

Ce festival qui tourne autour du Manga s'est déroulé le 10 juin 2023 à Juan-les-Pins, il s'agit d'une très grosse opération avec un budget supérieur à 43 000 €. La ville d'Antibes a également accordé des subventions et mis à disposition le palais des Congrès. Les 6 000 € accordés représentent moins de 4% du budget. Une réserve a été émise et une décote a été pratiquée car un poste important concernait l'achat de flyers et d'affiches qui constituaient 3,9% du budget global. Le financement pour des supports papier n'a pas été accordé, une proposition est donc faite à 4 460 €. Il a été demandé à l'association que pour les actions à venir de réfléchir à la suppression de milliers de flyers en papier.

M. AZOULAY souligne qu'au fil des commissions, la qualité des échanges avec les associations va en s'améliorant. Mme COCHIN ajoute que lors de la dernière Commission, il a été évoqué le projet d'une réécriture de la charte dans un souci de clarification et de mise en exergue des prérequis. Il est notamment envisagé d'imposer un rendez-vous préalable au cours duquel les étudiants viendront rencontrer la DVU ce qui permettrait d'éviter le dépôt de dossiers irrecevables, d'améliorer l'accompagnement des étudiants dans le montage du projet ainsi que la circulation de l'information sur les attentes de la Commission. Elle souligne que le travail est mené en collaboration avec le CROUS qui organise également des commissions CVEC. Il est donc souhaité une harmonisation des dossiers des deux établissements afin de faciliter la tâche des étudiants. Mme COCHIN précise que le cofinancement par l'université est une condition préalable à l'attribution de la subvention par le CROUS aux associations étudiantes d'Université Côte d'Azur.

Le montant total proposé pour le financement des 6 projets retenus par la Commission est de 26 071 €.

Les avis favorables donnés par la commission sont validés par le CAc avec 39 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Mme COCHIN fait ensuite part des 3 avis défavorables :

- N°5 : « Bal de Fin d'Année 2023 de l'UFR Médecine » porté par la Corporation des carabins niçois.

Cet évènement s'inscrit dans le cadre de projets qui ne sont pas éligibles, compte tenu de leur caractère purement filialiste.

- N°9 : « 18ème Edition de la JEDSMH ED 463 » porté par l'Association des doctorants et anciens doctorants du Grand Sud-Est en Sciences du Mouvement Humain.

Il s'agit d'une journée de l'école doctorale qui inclut notamment la présentation de travaux de recherche. Le motif d'irrecevabilité tient au fait que le bureau de l'association ne compte pas 50% au moins d'étudiants d'université Côte d'Azur. Cette observation a été faite à l'association qui n'a pas donné de suite à sa demande.

- N°10 : « Mandelieu en mode CLUEDO » porté par l'Association des Licences Procommunication Evènementiel
Le projet consiste à créer un Cluedo grandeur nature dans le cadre d'un Escape Game. L'avis est défavorable car il s'agit d'un projet tutoré, les crédits initiatives étudiantes n'ayant pas vocation à financer des projets de ce type présent dans les maquettes de formation qui sont donc des projets pédagogiques.

Les avis défavorables donnés par la commission sont validés par le CAC avec 40 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

Mme COCHIN fait enfin part des 2 projets reportés :

- N°8 « Manga dans ta BU » porté par Manga Paradise :

L'objectif est de mettre des mangas dans les bibliothèques universitaires de l'ensemble des campus, selon des thématiques en cohérence avec le domaine disciplinaire. Il est apparu problématique à la commission qu'une multitude d'actions soit envisagée mais qu'aucun calendrier ne soit proposé, aucune précision sur l'organisation n'est donc donnée. Un budget important de communication en version papier est également déploré. Un gros budget dédié à l'achat de figurines manga paraissait également disproportionné, la commission s'étant interrogée sur la tenue de discussions préalables avec les responsables des BU concernant le positionnement des figurines au sein des bibliothèques. Le projet n'étant prévu qu'à la fin septembre, il est proposé d'en reporter le financement.

-N°11 « Lutte contre les Discriminations algorithmiques » porté par l'Association du Master 2 Droit Bancaire et Fin-Tech.

Il s'agit du financement d'un déplacement à Montréal dans le cadre de la mise en place d'une convention de partenariat avec un budget de 15 000€ sur lequel 5 000€ étaient demandés à la CVEC. Le dossier présenté était irrecevable en l'état car aucun document administratif concernant l'association n'avait été transmis. Ces pièces ont été demandées par la DVU mais aucune réponse n'a été enregistrée à ce jour. Mme COCHIN pense donc que le projet a été soit abandonné, soit décalé dans le temps. Un report est donc proposé dans l'attente des éléments complémentaires au dossier.

M. AZOULAY remercie pour leur engagement l'ensemble des personnes qui participent à la Commission IE.

III.8.- Charte Etudiants Artistes de Haut Niveau

M. AZOULAY souligne que cette charte constitue un point important de la politique d'établissement, avec notamment l'intégration à Université Côte d'Azur de plusieurs écoles d'art. Il était donc indispensable, dans ce cadre, qu'un tel document soit mis en place pour l'accompagnement de ce public spécifique.

Il accueille M. Julien GAERTNER, Directeur d'UCARTS (Direction de la Culture), pour présenter la charte (cf document en annexe).

M. GAERTNER, indique qu'un travail a été mené en concertation avec la Direction d'UCARTS, le vice-président en charge de la culture, M. Sylvain LIZON, la vice-présidente Vie Universitaire et de Campus Mme Laetitia COCHIN, et M. Olivier LEGRAND, membre du CAC et initiateur de cette charte. Un travail a été mené sur la refonte de la charte existante allant dans le sens de la politique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui vient de publier, le mois dernier, un guide de l'étudiant artiste en phase avec la proposition présentée ce jour. M. GAERTNER donne la parole à M. LEGRAND qui a porté le projet pendant plusieurs années.

M. LEGRAND précise le contexte de la mise en place de la précédente charte concernant les artistes de haut niveau à l'université en 2017. Il en avait fait la proposition à la CFVU en concertation avec Mme Sophie RAISIN à la suite de partenariats que l'université de Nice Sophia Antipolis avait noués avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Nice, l'école de danse Rosella Hightower et la Villa Arson. Afin de permettre un accompagnement avec aménagement d'études, mais aussi la promotion des étudiants inscrits dans une filière non artistique mais qui pratique une activité artistique à haut niveau telle que la musique, la danse ou l'art dramatique. M. Thierry MULLER Directeur du Conservatoire à Rayonnement Régional était également associé au projet. Il précise que cette charte n'avait toutefois, par manque de publicité, concerné qu'un public restreint d'étudiants inscrits en licence ou en master de bon niveau et qui préparaient parallèlement le DEM (Diplôme d'Etudes Musicales) ou d'autres concours en matière d'art. M.

LEGRAND se félicite de la nouvelle proposition d'organisation qui va permettre d'aborder la gestion de ces dossiers d'une façon plus sereine.

M. GAERTNER fait observer qu'UCARTS est un service récent mis en place à l'Université depuis 2 ans qui avait pris dès le départ la mesure de l'importance et de l'urgence à revoir la charte des étudiants AHN. La Direction de la Culture avait cependant dû prendre en charge de nombreux dossiers et compte tenu qu'elle a désormais atteint une vitesse de croisière sur l'ensemble de ses activités, elle a pu progresser sur le dossier de la Charte en prenant modèle sur l'accompagnement des étudiants tel qu'il est pratiqué par UCA Sport à l'égard des Sportifs de Haut Niveau. La direction de la culture s'engage à mettre en place une communication plus efficace et plus large du dispositif avec notamment la création d'une brochure qui reprend le modèle existant pour le SHN. La direction de la culture aura également vocation à centraliser, avec l'aide des scolarités, les demandes de l'ensemble des étudiants, elle s'occupera par ailleurs de convoquer la Commission au début de chaque semestre pour étudier les demandes et aura pour autre mission de rechercher des référents au sein des campus. UCARTS s'engagera également à faire le suivi de la signature des chartes ainsi que celui des résultats et de la valorisation des aménagements. Deux parcours artistiques ont été identifiés dans ce cadre, d'une part, des étudiants qui arrivent en préprofessionnalisation ayant intégré des cursus tels que le conservatoire et préparant des concours nationaux ou internationaux et, d'autre part, des étudiants qui sont déjà dans une pratique professionnelle, qui ont intégré des résidences de création ou qui participent à des tournées au sein de compagnies, avec par exemple, un étudiant danseur professionnel au ballet de Monte-Carlo et qui suit ses études sur le campus de Saint-Jean.

A Mme FEDELE qui souhaite savoir si l'ensemble des composantes sera concerné, M. AZOULAY répond que ce sera l'objectif à atteindre avec une coordination à développer au sein de chacune d'entre elles.

M. GAERTNER précise que la Direction de la Culture est en capacité de déterminer au sein de la communauté des enseignants-chercheurs, lesquels sont impliqués dans la vie culturelle et pourront endosser le rôle de référent.

Mme HERITIER fait part de ses interrogations sur la partie du texte qui stipule que la pratique artistique devra être déconnectée du cursus suivi à Université Côte d'Azur. M. AZOULAY répond qu'un cursus artistique est déjà aménagé pour permettre la pratique de ce type d'activités. Mme HERITIER souligne que le Ministère n'a pas prévu cette clause d'exclusion dans ses préconisations qui concerne les aménagements et pense que de la même manière que les étudiants du STAPS ne sont pas exclus du statut Sportif de Haut Niveau, les étudiants inscrits dans les filières artistiques n'auraient pas à être exclus des aménagements prévus par la charte. M. LEGRAND précise que la discussion sur ce point avait eu lieu en 2017 et que les responsables des filières artistiques n'avaient pas souhaiter inclure leurs étudiants dans le dispositif. Mme HERITIER pense que les étudiants inscrits dans ces filières risquent de mal vivre cette situation qui peut les priver d'aménagements auxquels ils pourraient prétendre à juste titre, elle ajoute qu'au-delà des aménagements le statut AHN peut conférer à l'étudiant une forme de reconnaissance d'un certain niveau de pratique dont les étudiants des filières artistiques seraient privés et pourraient donc nourrir une certaine frustration.

M. AZOULAY précise que si ce type de remontées est constaté au terme d'une année de fonctionnement, il sera possible de revoir la charte afin de l'adapter à la demande des étudiants, ce point constituera donc une marge d'amélioration.

M. MORETTI indique qu'il est en charge des aménagements sur le campus Carlone et explique qu'en Musicologie, tous les étudiants sont inscrits au conservatoire et que pour l'ensemble des disciplines artistiques les aménagements se font au cas par cas et qu'il n'a jamais été refusé d'adapter un emploi du temps pour permettre une pratique artistique. M. GAERTNER répond ensuite à M. PAPADOPOULO qu'en fonction de la structure de diffusion artistique et culturelle qui l'accueille, quelle que soit la discipline artistique, l'étudiant pourra être reconnu AHN, la décision appartenant à la commission.

La charte Etudiants Artistes de Haut Niveau est validée avec 44 voix pour et 2 abstentions.

III.9.- Lancement de l'Intranet Etudiant

M. AZOULAY rappelle le succès incontestable que connaît l'Intranet des Personnels pour lequel la Direction de la Communication et Marque dirigée par Mme Anne-Sophie PEYRAN a reçu le 1^{er} prix de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse).

Mme COCHIN indique en préambule que le projet de l'intranet étudiant s'inscrit pleinement dans le cadre de la construction du Schéma Directeur de la Vie Etudiante et répond aux attentes exprimées par les étudiants lors de l'enquête qui a été effectuée auprès d'eux, l'intranet étant un moyen qui permet à la DVU de véhiculer régulièrement un grand nombre d'informations.

M. AZOULAY accueille M. Magsud SAFIN, chef de projet, pour présenter l'intranet étudiant (cf documents en annexe). M. SAFIN rappelle le contexte : le projet a démarré fin janvier 2023, il est piloté par un comité auquel participe le VP Formation, la VP Vie Universitaire, le VP Transformation Numérique, le VP Etudiant et les Directeurs de la DSI, de la DEF, de la Direction des Relations Entreprises, de la DirCom. Un groupe de travail constitué de 14 personnes a également été mis en place.

M. SAFIN expose ensuite la maquette fonctionnelle. La page d'accueil comporte un menu horizontal qui fait apparaître les rubriques principales : « Mes infos », « Mes outils », « Mes études », « Ma vie étudiante » et « Actualités ». « Mes infos » renvoient sur la page « Mon dossier web » actuellement existante dans l'ENT. Sur la même page sont proposées les rubriques « Agenda » et « Mes actus ».

Un cadre rectangulaire long constituant une zone d'alerte dans laquelle seront insérés des flashes infos, est positionné en dessous le menu. A la différence de l'intranet des personnels, deux types d'informations pourront être affichés : des informations institutionnelles et des informations données par les composantes.

La rubrique « Mes actus » qui figure en dessous le rectangle contiendra les trois dernières actualités publiées qui s'afficheront d'office sans modération. L'ensemble des actualités du moment sera accessible en cliquant sur « Toutes les actualités ».

Sur la droite de la page la rubrique « Mes outils » reprend l'ensemble des outils existants dans l'ENT actuel, 4 d'entre eux peuvent être affichés et l'intégralité est accessible en cliquant sur « Tous les outils ». Le cœur rouge apposé sur chacun des outils indique une possibilité de personnalisation qui laisse à l'étudiant le choix des 4 outils favoris qu'il souhaite voir affichés.

Le pavé en dessous intitulé « Mes études » permet d'afficher 8 sujets et d'accéder à l'ensemble en cliquant sur « Tout sur mes études ».

M. AZOULAY confirme à la demande de Mme FEDELE qu'un certain nombre de rubriques seront personnalisées en fonction de la composante d'appartenance de l'étudiant connecté.

M. SAFIN présente ensuite les rubriques « Ma vie étudiante » et « Réseau sociaux » qui permet grâce aux pictogrammes d'accéder aux principaux réseaux sociaux de l'établissement et à un inventaire de l'ensemble des réseaux (composantes, associations, BDE et services centraux) en cliquant sur le bouton prévu à cet effet.

La rubrique « Mes campus » proposera des raccourcis vers les pages web des campus, déjà existantes, les étudiants auront la possibilité de personnaliser avec les campus de leur choix, leur campus de rattachement s'affichant en haut de la liste automatiquement.

La rubrique « Demande en ligne » comprend : la « Gestion de mon profil » qui correspond à la gestion du compte sésame, l'« Assistance numérique » qui permet l'accès à la plateforme GLPI pour tous types de demandes sauf celles qui concernent la scolarité accessibles par le raccourci « Assistance scolarité ».

Sur la droite on note la présence d'une rubrique aléatoire qui permettra tout au long de l'année de promouvoir un sujet particulier sur une période donnée.

Au bas de la page sont enfin déposés certains documents à télécharger tels que le « Kit de survie étudiant » actuellement positionné sur Moodle.

M. SAFIN précise que dans la rubrique « Mes études », partant du principe que l'étudiant a besoin des informations qui l'intéressent le plus, un accès sera donné à la procédure d'inscription commune à toutes les composantes mais parallèlement des sujets propres à sa composante seront présentés tels que les modalités de contrôle des connaissances ou des informations relatives à la carte étudiant. Les pages qui concernent ces informations profilées seront donc rédigées par les composantes et l'étudiant ne pourra ainsi visualiser que les contenus propres à sa composante.

Il est prévu de démarrer le projet le 15 septembre avec un calendrier de mise en place de la version 1 extrêmement serré. Le périmètre d'action n'inclut pas pour l'instant, pour des raisons purement techniques, les établissements composantes telles que la Villa Arson ou l'IFMK. De ce fait, l'ENT va coexister avec l'intranet étudiant et va rester actif au moins jusqu'à la fin de l'année. La volonté de la gouvernance et du comité de pilotage est également de proposer une version de l'intranet en anglais. Ce point figurait dans le cahier des charges, mais ce ne sera qu'une fois que la version

Conseil Académique n°6 du 6 juillet 2023

1 sera stabilisée que la réflexion sur la mise en place d'une version en anglais pourra être entreprise, le travail n'ayant pu être mené en parallèle compte tenu d'un manque de moyens humains et de spécialistes et de problèmes d'ordre technique liés au nombre d'interactions entre les différents systèmes d'information.

M. AZOULAY souligne que le projet a été lancé et réalisé en un temps record. M. SAFIN confirme que la feuille de route a été transmise début février et que le défi était de comprendre ce qu'il était possible de réaliser compte tenu des outils à disposition. Un temps d'analyse assez long, a donc été nécessaire. Préalablement à la construction, un grand nombre de vérifications a dû être effectué, notamment concernant la capacité des serveurs à supporter les informations relatives aux 30 000 étudiants qui devront y être injecter. Certains étudiants en alternance ont pu être associés au groupe de travail et le projet a également été présenté au Conseil Etudiant, les remarques de ses membres ayant été prises en compte. Il est par ailleurs prévu fin juillet ou fin août, de présenter le projet à un groupe d'étudiants testeurs pour qu'ils fassent part de leurs avis. Les sujets à afficher en priorité dans la partie « mes études » et « ma vie étudiante » ont été définis avec l'avis des vice-présidents concernés et il conviendra de prendre l'avis des étudiants afin de savoir s'ils souhaitent revoir l'ordre d'affichage des différents items et pictogrammes.

M. SAFIN répond à Mme BRIET que l'outil sera alimenté dans les jours qui viennent et à M. LECOUTEUX que le l'outil va coexister avec l'ENT vraisemblablement jusqu'au mois de janvier 2024. Aux interrogations M. LECOUTEUX sur la capacité qu'auront les composantes à modifier les informations, M. SAFIN répond qu'il est prévu de de donner dès le démarrage les accès aux référents communication des composantes qui vont jouer les relais et alimenter les contenus. La possibilité de créer des comptes tests qui pourraient être affectés à certains groupes de personnes au sein des composantes est à l'étude. Il précise que certaines rubriques seront effectivement profilées en fonction des composantes et que des clarifications sont en train d'être apportées par les services concernés : la DEF, la DVU, la DRE ou la DDIE afin de définir les cas où le profilage est nécessaire et le niveau pertinent de son positionnement.

A Mme FEDELE qui s'interroge sur la possibilité de rediriger les alternants vers le site du CFA, M. AZOULAY confirme que la rubrique « Stage et alternance » positionnée dans « Mes études », pourra effectivement inclure un lien renvoyant vers le CFA. M. SAFIN rappelle que le contenu des pages sera, de toutes façons, déterminé par les services compétents. Il précise qu'au démarrage, l'information ne sera pas complète, mais qu'elle pourra être enrichie au fil du temps. Lorsque certaines informations sont déjà en ligne, il y aura au départ un simple renvoi vers les pages existantes et il faudra voir par la suite s'il y a lieu de les intégrer directement dans l'intranet ou de maintenir les liens en place. M. BLANC fait observer que la plupart des étudiants utilisent un téléphone portable et pas un ordinateur et s'interroge de savoir si l'intranet fonctionnera correctement sur un téléphone, M. AZOULAY répond que c'est un élément qui a effectivement été pris en compte depuis le début. M. SAFIN précise que l'affichage a été conçu selon une logique adaptée à un support de type téléphone. M. BLANC observe qu'un problème qui apparaît de manière récurrente sur les téléphones est l'autorisation de l'affichage des cookies, qui nécessite d'effectuer plusieurs clics avant d'arriver à la page désirée. M. AZOULAY confirme que ce problème a bien été signalé. A M. LEGRAND qui s'interroge sur la possibilité d'inclure à l'intranet, les sollicitations pour les rendez-vous de la Maison de l'Evaluation qui jusqu'à présent se font par l'intermédiaire de mails qui restent souvent sans réponse, M. AZOULAY confirme que cela pourrait constituer une actualité spécifique à un parcours qui figurera sur l'intranet.

M. AZOULAY conclut en précisant qu'il apparaissait important de faire une information avant la rentrée sur cette étape importante dans la communication auprès des étudiants et qu'une fois que l'Intranet sera lancé, il sera possible de réinviter M. SAFIN afin qu'il présente le déploiement du projet.

IV.- Formation

IV.10.- Mécénat de compétences pour les entreprises et vacataires d'enseignement

M. AZOULAY accueille Mme Véronique GUERIN Responsable Relations Entreprises et Mme Pearl KLING Chargée des Affaires Juridiques pour présenter le mécénat de compétences. (cf document en annexe)

Mme GUERIN informe que suite à la constatation d'un recrutement annuel de 1500 vacataires environ par l'établissement, il est proposé ce dispositif de mécénat de compétences qui permettra de faciliter la mise à disposition de salariés

par les entreprises pour intervenir dans les formations des étudiants de l'Université. Elle fait part de son expérience de 10 ans à l'Ecole Universitaire Polytech Nice Sophia Antipolis où elle a pu constater la présence de nombreux anciens étudiants qui donnent des cours bénévolement ou payés par l'université comme vacataire d'enseignement. L'objectif du mécénat de compétences est de pouvoir fidéliser les entreprises par le biais d'une convention qui permettra aux services centraux d'être informés de la présence de ces collaborateurs, du travail qu'ils effectuent et de valoriser leur investissement. Le mécénat permettra en outre de fidéliser les vacataires, d'économiser de la masse salariale et de valoriser la marque Université Côte d'Azur. L'entreprise, qui met à disposition un vacataire, va pouvoir bénéficier d'une défiscalisation à hauteur de 60% de la masse salariale de son salarié.

Concernant les enjeux, au travers la marque employeur, les entreprises pourront donc attirer de nouveaux talents, fidéliser et engager des collaborateurs, optimiser leurs ressources, concrétiser leur politique RSE, et exploiter les opportunités d'une fiscalité favorable. Les collaborateurs transmettent quant à eux leurs compétences, leur engagement dans un projet social leur permettra de s'épanouir au sein de leur entreprise grâce à de nouvelles activités et un réseau professionnel sera facilité ainsi que la reconnaissance de leur expertise et de leurs compétences pédagogiques. Pour l'université, il s'agit de trouver des vacataires d'enseignement issus du monde professionnel, de communiquer autour d'un projet, de renforcer les liens avec le monde socio-économique et d'optimiser ses ressources.

M. AZOULAY souligne qu'il s'agit d'un bel outil d'échange avec les entreprises du territoire pour créer des liens.

Les parties prenantes internes à l'établissement pour la mise en place du Mécénat de compétences qui ont travaillé autour du projet sont :

- la DAJIM qui a rédigé la convention et l'a faite valider par le MESRI en respectant les conditions selon lesquelles l'objet de la convention devait être explicite et clairement défini, les fonctions du salarié devaient être décrites avec précision,
- la DEF avec une réunion qui s'est tenue en juillet 2022,
- la DAF avec également une réunion en juillet 2022 qui a apporté des indications sur le process lié aux reçus délibératoires.
- la DRH en charge du Paramétrage de OSE et de l'écriture du process pour les Service RH de Proximité.
- la Direction des Relations Entreprises.

Le pilotage s'effectue au niveau des services centraux, une notice a été rédigée afin d'accompagner la convention de mécénat de compétences, des informations seront également déposées sur l'intranet et incluront l'ensemble des documents : convention, notice d'utilisation et tableau de suivi. M. AZOULAY suggère que soit ajouté une icône « mécénat de compétence » sur l'intranet étudiant. Mme KLING ajoute qu'elle tient à la disposition des personnes intéressées un exemplaire du projet de Convention.

Mme GUERIN fait part ensuite du calendrier de mise en œuvre qui fait apparaître les différentes réunions organisées et les échanges avec le ministère depuis mars 2022 pour un lancement à la rentrée 2023. Elle présente ensuite le cycle de vie d'une convention de mécénat de compétences. Elle précise que le détail du processus a été présenté aux Project Managers.

A M. LEGRAND qui s'interroge de savoir si ce modèle de convention peut être utilisé pour encadrer le partenariat avec le CNRS, M. AZOULAY répond que le mécénat de compétences est avant tout un outil de défiscalisation à destination des entreprises, il ajoute que par ailleurs le CNRS a une politique très nationale et ne souhaite pas décliner des modèles différents selon les sites. M. DIMARCO, confirme qu'un travail est mené pour qu'une convention puisse être élaborée.

Concernant la vérification des pièces justificatives dans OSE, il est précisé à la demande de Mme BRIET, qu'il s'agit des pièces justificatives déposées par le vacataire qui sont vérifiées par les SRHP. Mme KLING rappelle que dans le cadre du mécénat que les vacataires ne sont pas rémunérés et qu'il s'agit d'intervenants à titre gracieux. À M. AZOULAY, qui souhaite savoir si beaucoup d'universités ont mis ce dispositif en place l'heure actuelle, Mme KLING répond que le mécénat n'est pas déployé depuis très longtemps, qu'il est pratiqué par les universités d'Aix-Marseille et de Poitiers et que d'autres universités sont également en train de l'initier.

M. AZOULAY souligne, en conclusion, que ce dispositif répond donc à la stratégie de l'établissement dans le cadre des relations entreprises. Mme GUERIN rappelle qu'au regard de l'objectif fixé aux EUR d'améliorer leur autonomie financière, le dispositif présenté leur permettra de valoriser des partenariats et d'économiser de la masse salariale. Mme KLING indique, à la demande de M. LEGRAND, qu'une communication a été faite auprès des DAC et des Project managers ainsi qu'auprès des chargés de relations entreprises. Elle fait part de sa disponibilité pour venir exposer le dispositif aux responsables de formation qui souhaiteraient le développer.

IV.11. Offre de formation

IV.11.1- Offre de formation : CPES 2e année

M. AZOULAY rappelle que le Cycle Pluridisciplinaire des Etudes Supérieures a été ouvert l'année dernière en partenariat avec les lycées Stanislas de Cannes et Masséna de Nice (cf PV CAC du 17/12/2021). Le succès de la première année a été confirmé avec une augmentation significative du nombre de candidatures sur Parcoursup. Il convient donc aujourd'hui de voter la maquette et les MCC de la 2e année. (cf documents en annexe)

M. DOUAI précise que 58 étudiants pour les 2 parcours ont été accueillis la première année. Le parcours « Humanités, Lettres et Société » a obtenu dès le départ 41 étudiants, Le parcours « Sciences et Société » a connu quant à lui un départ plus difficile avec 17 étudiants. L'année s'est globalement bien déroulée, au vu notamment des retours exprimés par les délégués étudiants qui siègent au Conseil de Perfectionnement.

Sur les 58 étudiants, 8 ont quitté le CPES et ont été réorientés en cours de parcours. Sur Parcoursup cette année, le nombre de candidatures a été doublé, ce qui devrait donc permettre d'accueillir une vingtaine d'étudiants supplémentaires à la rentrée prochaine.

La maquette de la 2e année respecte la structure pour laquelle l'établissement s'est engagé auprès du Ministère avec pour les étudiants des 2 parcours, un tronc commun allégé par rapport à la première année et qui comprend notamment des éléments d'intégration à la recherche, d'initiation à l'IA, des langues vivantes et la possibilité de faire des stages notamment dans des laboratoires qui viennent s'ajouter à un choix de 2 majeures parmi 5 proposées. L'idée est d'accueillir un public hétérogène de bons étudiants avec l'objectif de leur donner un degré de pluridisciplinarité assez fort, au moins jusqu'à la fin de la 2e année, et de leur offrir en parallèle des outils de spécialisation afin que leur champ des débouchés soit le plus large possible. On note l'arrivée d'étudiants directement en 2e année de CPES, notamment en provenance d'autres CPES de France, car ils ont trouvé ici un choix de majeures plus large et plus intéressant pour eux. En termes de volume horaire, la maquette de 2e année est moins importante que celle de première année : en première année, 75% des enseignements étaient assurés par les enseignants des lycées alors qu'en 2e année, il est de 50 % pour les lycées et de 50% pour l'université. Les marges prévues budgétairement ont par ailleurs été respectées. M. DOUAI précise enfin que 67% des étudiants seront d'une provenance extérieure à l'Académie et même s'il est noté une forte présence d'étudiants venant des académies limitrophes, toutes les régions du territoire sont représentées parmi le vivier des étudiants. M. AZOULAY précise qu'il n'y a pas de paramétrage de ce critère sur Parcoursup et que l'admission est liée uniquement au classement, aucun pourcentage d'étudiant hors académie n'étant imposé. Cette année, le ratio était à peu près de 50% d'étudiant de l'Académie et 50% d'étudiants hors académie.

M. BLANC voudrait avoir des précisions quant à la politique nationale en matière de CPES, compte tenu du coût de revient de ces étudiants qui est, de son point de vue, très important et même supérieur à celui des étudiants de Prépa. Ainsi M. BLANC fait part de sa difficulté à comprendre le positionnement stratégique de ces CPES, alors que parallèlement, dans des domaines disciplinaires tels que la physique, le nombre d'étudiants est en chute très nette. M. DOUAI répond qu'actuellement 17 CPES sont ouvertes en France (5 généralistes et 12 thématiques) et que le projet est d'en ouvrir une trentaine. En termes d'effectifs, Université Côte d'Azur fait partie des CPES à gros effectifs. M. BLANC fait observer que la capacité d'accueil de 45 étudiant est supérieure à celle de la Licence de Physique où seuls 30 étudiants sont accueillis. M. DOUAI répond qu'il s'agit d'une filière généraliste qui n'accueille pas spécialement des étudiants qui auraient pu intégrer la Licence de physique, mais qu'il y a un objectif élevé en termes d'effectifs d'étudiants extérieurs afin de ne pas phagocyter les diplômés de l'établissement. Des indicateurs de suivis sont élaborés afin d'avoir une vigilance toute particulière sur ce point. Il précise que pour les doubles licences, en moyenne, 85 à 86% des étudiants proviennent du bassin local alors que pour le CPES, on sera à 67% d'étudiants hors académie. Il indique donc qu'il s'agit d'un objet de complémentarité qui ne vient pas en concurrence aux doubles-licences et que le CPES constitue par

ailleurs un outil d'orientation pour des étudiants qui le quittent en cours de parcours pour rejoindre des licences disciplinaires. Il peut avoir vocation à attirer des étudiants qui n'ont pas encore de choix déterminé et qui en cours de cursus, peuvent trouver la formation trop pluridisciplinaire et vouloir se réorienter. Le CPES permet en outre de faire découvrir à des étudiants des disciplines vers lesquelles ils ne seraient pas allés naturellement.

M. AZOULAY confirme qu'il ne faut surtout pas que le CPES soit en concurrence avec d'autres formations de l'établissement et que l'objectif est d'attirer un public qui ne serait pas venu à l'Université dans les formations classiques et en particulier en doubles licences. Il précise qu'un financement spécifique par étudiant est attribué pour cette formation qui constitue un abondement supplémentaire à la dotation perçue par établissement.

A M. BIZIOU qui souhaiterait savoir à quel moment seront connues les options qui ouvriront car certains collègues voudraient participer à la formation mais ne savent pas encore si l'option dans laquelle ils enseigneraient sera ouverte ou pas, M. DOUAI répond qu'à ce stade, tous les étudiants n'ont pas encore été sondés pour connaître le choix de leurs options.

La maquette et les MCC de la deuxième année de CPES sont adoptées avec 39 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

La séance est suspendue de 12H45 à 14H00

IV.11.2- Offre de formation : Mineures projet EFELIA

M. AZOULAY indique que dans le cadre du projet EFELIA, une offre de formation doit être déployée sur l'ensemble de l'établissement. Cette offre de formation sera mieux intégrée à la rentrée 2024 notamment à travers les compétences transversales ou dans le cadre d'autres maquettes qui l'ont intégrée plus spécifiquement. Cependant, le projet ayant démarré et afin de respecter les jalons liés à son déploiement et en accord avec l'ensemble des composantes, les formations débiteront dès septembre 2023.

M. AZOULAY accueille Mme Violette ASSATI qui assure la coordination du projet. Elle précise que l'objet du vote de ce jour portera sur la création de 7 mineures dès la rentrée 2023. Ces mineures seront déployées dans les EUR ELM1, LEX Société, ODYSSEE, CREATES, HEALTHY, LIFE ainsi qu'à l'INSPE. (cf document en annexe)

Mme ASSATI rappelle le contexte du projet EFELIA pour lequel l'établissement a été retenu l'année dernière, dans le cadre d'un appel à manifestation national Compétences Métiers d'Avenir (CMA) de l'ANR. Ce projet s'intègre à la stratégie nationale du déploiement de la formation à l'intelligence artificielle et vient renforcer la branche formation de l'Institut 3IA. Cinq axes de travail ont été définis dont le premier porte sur la formation initiale et concerne donc les mineures proposées. La méthodologie de travail pour la création de chacune de ces mineures a été de rencontrer les directions de chaque composante qui ont remonté leurs besoins de formation en IA. Un groupe de travail associant les enseignants-chercheurs contractuels recrutés par EFELIA et les responsables de master intéressés par l'IA a été créé.

Les mineures se décomposent en 2 parties avec une première partie relative à l'introduction au principe de base des approches de l'IA qui sera dispensée par les contractuels d'EFELIA et une deuxième partie qui touche à des enseignements disciplinaires et qui sera dispensée par les enseignants chercheurs de l'EUR en collaboration avec l'enseignant chercheur contractuel recruté, cette partie s'organisant sur la base de TD. La mineure pourra être déployée de manière très différente selon les EUR, la part des TD étant plus importante dans certaines composantes que dans d'autres. La plupart des mineures seront proposées pour un volume horaire de 24 heures soit 12 heures pour chaque enseignant lorsque la mineure fonctionne en binôme. Le programme proposé à la rentrée 2023 constituera un test afin de s'orienter vers une proposition plus pertinente à la rentrée 2024, lors de la mise en place du nouveau contrat.

M. AZOULAY rappelle que l'objectif n'est pas d'imposer un modèle mais que l'IA est à déployer dans tout l'établissement et que cela ne peut se faire qu'en collaboration avec le cœur des disciplines. Il souligne qu'il faut envisager la pérennité du projet et que les composantes s'approprient l'enseignement afin qu'à plus long terme elles soient en capacité de le déployer seules, sans le support du projet EFELIA.

Mme ASSATI précise à la demande de Mme FEDELE, que dans certaines EUR, la mineure sera validée par un bonus car il n'y a pas eu la possibilité de l'intégrer directement à la maquette, mais que dans d'autres composantes elle sera validée par des ECTS. Mme FEDELE observe que pour l'EUR ODYSSEE 0,25 point à la moyenne du semestre revient à 0,25 points à la moyenne annuelle et non à 0,5 point comme indiqué dans la présentation. M. AZOULAY confirme que cette formulation est effectivement à corriger.

M. COURTOIS s'interroge sur l'absence de l'EUR DS4H parmi les EUR associées au projet alors même qu'une formation à l'IA est déjà en place dans cette composante. Mme ASSATI répond que la stratégie d'EFELIA a justement consisté à aller vers les EUR dont l'IA n'était pas le cœur de métier, l'objectif étant de créer une démocratisation de l'IA et de s'adresser aux disciplines qui n'ont pas l'habitude d'aborder ce sujet. Des liens existent cependant avec l'EUR DS4H afin d'impliquer ses enseignants chercheurs. Mme ASSATI répond à M. BLANC qu'il en va de même pour l'EUR SPECTRUM. Pour ces deux EUR, il n'y a, en effet, pas lieu de proposer une introduction à l'IA, les mineures à mettre en place demandent un travail plus approfondi et ne seront donc opérationnelles qu'à la rentrée 2024. Mme ASSATI précise à la demande de M. BLANC qu'EFELIA répond à un appel à manifestation auquel l'Université a répondu avec les 3 autres instituts 3IA de France (Grenoble, Toulouse et Paris). Les 4 instituts ont donc répondu avec pour projet de créer l'école française de l'intelligence artificielle (EFELIA). Chaque institut le déploie de manière différente sur son territoire avec un objectif commun qui est d'avoir des enseignants recrutés sur le projet pour déployer la formation. Le projet s'appuie donc, au travers de l'institut 3IA, sur les chercheurs spécialistes du territoire.

M. AZOULAY précise qu'il s'agit d'un volet spécifique sur les appels CMA d'un montant de 8 millions d'euros sur 5 ans. Mme ASSATI ajoute qu'au-delà du premier axe qui concerne la formation initiale, il y a 4 autres axes qui concernent un programme de formation en ligne (2^{ème} axe), la formation continue et la formation tout au long de la vie (3^{ème} axe), la mise en place d'une plateforme de calcul et de données (4^{ème} axe), et la sensibilisation pour le grand public (5^{ème} axe). Il est précisé que dans le cadre du volet 3, une formation pour les enseignants chercheurs est prévue et va commencer dès le mois d'octobre.

M. DIMARCQ précise que les CMA s'inscrivent dans le cadre des stratégies nationales d'accélération avec 2 grands volets, un volet recherche innovation et un volet orienté formation, Université Côte d'Azur étant présente dans plusieurs CMA.

A M. LEGRAND qui souhaite savoir si dans le cadre du volet 4 concernant la mise en place d'une plateforme de calcul et de données, des collaborations ont été déjà envisagées avec la MSI (Maison de la Modélisation, de la Simulation et des Interactions), Mme ASSATI répond que l'axe 4 est aujourd'hui encore en construction car il y a beaucoup de questionnements sur les partenaires à associer tant au sein de l'Université qu'au sein de l'écosystème 3IA.

M. AZOULAY rappelle en conclusion qu'un programme beaucoup plus complet sera mis en place à la rentrée 2024 et précise que l'ensemble des autres composantes dérogatoires sera également concerné.

Les maquettes et MCC des mineures liées au projet EFELIA sont adoptées avec 44 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

IV.11.3- Offre de formation – Campagne diplômes d'établissement – volet 2

M. AZOULAY indique en préambule qu'avant de procéder à un nouvel examen des DU sur lesquels des réserves avaient été émises au dernier CAC, il convient de voter l'ensemble des diplômes d'établissement considérés comme des diplômes nationaux, mais qui sont factuellement des diplômes d'établissement. Sont concernés, les diplômes de l'IAE (BBA, EDDBA, EMBA) et l'ensemble des Masters of Sciences. (cf documents en annexe)

IV.11.3.1- Masters of Sciences et Diplômes d'Etablissement de l'IAE

M. AZOULAY rappelle que l'IAE porte à côté des diplômes nationaux, des diplômes d'établissement qui sont reconnus nationalement et ouverts dans l'ensemble des IAE de France. Il précise ensuite que la grande majorité des MSc portée par l'établissement confèrent le grade de master et sont donc entrés dans le cadre de l'évaluation de l'HCERES qui s'est opérée sur la base de la même grille que celle pratiquée pour l'évaluation des masters. Il informe que tous ces MSc ont

reçu un avis favorable. M. AZOULAY répond à Mme FEDELE que pour ce type de MSc l'étudiant peut se prévaloir du grade de master qui constitue parfois un prérequis pour l'accès à certains concours. Il est souligné que ces MSc avaient été mis en place au cours du précédent contrat mais n'avaient encore jamais fait l'objet d'une évaluation de l'HCERES.

Pour l'ensemble des diplômes d'établissement de l'IAE et des MSc, il est proposé soit des renouvellements à l'identique, soit des modifications mineures de maquette, ou des modifications de tarif. Il est précisé que les diplômes de l'IAE, ne confèrent pas le grade master, mais sont reconnus nationalement dans le cadre du réseau national des IAE. M. CREMOUX indique que certains MSc confèrent le grade master depuis l'année 2019-2020, une mention stipulant que le MSc vaut grade master figure sur les diplômes qui sont délivrés. Il précise, par ailleurs, que lorsqu'il y a eu une modification de tarifs, cela correspond souvent à l'introduction d'un tarif supplémentaire qui a été rajouté, les différents tarifs proposés pouvant être fonction soit des ressources de l'étudiant, soit de conventions signées avec certains partenaires. M. AZOULAY souligne que, pour chaque MSc, le tarif le plus haut n'a pas été augmenté cette année.

Il répond ensuite à Mme FEDELE que les MSc ne sont pas proposés à l'apprentissage car bien qu'étant assortis du grade master, il leur faut quelques années d'existence avant de pouvoir prétendre à un passage en apprentissage. Seul le MSc BIOBANKS s'est pour l'instant engagé dans cette voie. De la même manière les diplômes de l'IAE qui ont souvent un format spécifique de formation continue ne sont pas proposés en apprentissage. M. DOUAI fait observer également que pour les MSc se pose la question de la fiche RNCP qui n'existe pas encore actuellement et qui est nécessaire pour une ouverture en apprentissage. M. CREMOUX précise que pour l'inscription au Répertoire National de la Certification Professionnelle, il faut que le diplôme ait 3 ans d'existence pour que le dossier puisse être déposé.

A Mme HERITIER qui s'interroge de savoir pourquoi le MSc « Environmental Hazards and Risks Management » affiche un tarif réduit n°5 de 200 € alors que tous les autres MSc ont un tarif se terminant par 43€, M. CREMOUX confirme que le tarif réduit n°5 de ce MSc est bien de 243€.

M. BLANC rappelle que lors de la création des MSc, il avait clairement été avancé l'argument selon lequel il ne s'agissait pas de masters mais de diplômes d'établissements. Il s'étonne donc que désormais ces diplômes puissent devenir des diplômes nationaux. M. CREMOUX rappelle que les lauréats ne sont pas titulaires d'un master mais d'un MSc qui peut ouvrir les mêmes droits qu'à ceux titulaires de master. M. BLANC déplore toutefois que l'étudiant doive s'acquitter de 10 000€ pour acquérir le grade de master. M. AZOULAY fait observer que le seul MSc dont le tarif est de 10 000€ ne confère pas le grade master.

Les Masters of Sciences, le Bachelor Of Business Administration, L'Executive Doctorate In Business Administration et l'Executive Master Of Business Administration sont approuvés avec 28 voix pour, 15 voix contre et 5 abstentions.

IV.11.3.2- DU Droit et Métier de la Diplomatie

M. AZOULAY indique que suite à un problème dans la remontée des fichiers, le DU « Droit et Métier de la Diplomatie » proposé par l'IDPD en formation initiale et en formation à distance n'avait pu être présenté au CAC du 8 juin.

Ce DU reprend le même modèle pédagogique que le DU transfrontalier International Humanitaire présenté au CAC précédent. Les rapporteurs font part de leurs rapports et de leur avis favorable sur chacune des deux modalités pédagogiques de ce DU.

M. AZOULAY souligne que la formation a été coconstruite avec le Ministère des Affaires Etrangères suite à sa demande auprès de l'IDPD. Il précise que la différence entre le tarif formation continue et formation initiale n'est pas très importante car il n'a pas été souhaité de mettre en place un tarif de formation continue trop élevé, pour démarrer la formation, mais qu'à terme, l'objectif serait d'augmenter le tarif formation continue et potentiellement de baisser celui de formation initiale. M. AZOULAY souligne que ce DU reflète le cœur de métier des enseignants de l'IDPD et que la demande du ministère constitue donc une belle reconnaissance pour l'Institut. Il est précisé que ce DU avait par ailleurs obtenu l'avis favorable des membres du comité support.

Les « DU Droit et Métier de la Diplomatie en présentiel » et « Droit et Métier de la Diplomatie en FAD » sont approuvés avec 36 voix pour 4 contre et 8 abstentions.

IV.11.3.3- Diplômes d’Etablissement vus au CAc du 8 juin et reportés

- Certificat Universitaire, « déployer une démarche écoresponsable par la RSE » :

Ce CU avait reçu un avis défavorable au dernier CAc. Les rapporteurs maintiennent un avis réservé compte tenu du fait que le contenu de la formation leur paraît assez léger et que l’équipe pédagogique est très peu étoffée.

M. DOUAL, sans préjuger du fond, fait toutefois observer que concernant la forme, il s’agit là d’une certification, le contenu de la formation doit donc être obligatoirement plus léger que celui d’un DU, une certification pouvant ne concerner qu’une seule UE d’une vingtaine d’heures en ayant vocation à valider une seule compétence.

Il est proposé en conséquence un **avis favorable pour une année** avec un bilan à produire à l’issue de la première année.

- Préparation au concours d’enseignement de la philosophie :

Cette préparation avait également obtenu un avis défavorable au dernier CAc. M. AZOULAY rappelle que suite au vote du CAc du 8 juin, il ne s’agit plus d’un DU mais d’une préparation au concours non diplômante. Le premier rapporteur a confirmé son avis favorable alors que le second reste sur un avis réservé. Toutefois, ses interrogations portent sur le format de type DU qui ne lui apparaît pas pertinent or ce format n’a plus cours pour les préparations aux concours. M. CREMOUX ajoute que le COSUP avait émis un avis défavorable sur la première version en raison d’erreurs de report concernant les mutualisations, ces erreurs ont été corrigées et des efforts ont été faits sur le tarif qui a été aligné sur celui des Masters à 380€. Le nombre d’apprenants a également été revu. Le déficit est donc désormais bien moindre que dans la version initiale du dossier, il est proposé un **avis favorable**.

- Préparation à l’agrégation d’anglais :

Suite à l’avis réservé du précédent CAc, les tarifs ont été revus pour que la formation soit à l’équilibre. Les rapporteurs ont maintenu leur avis favorable initial, il est donc proposé un **avis favorable**.

- DU chinois :

L’avis du CAc précédant avait été réservé, mais compte tenu qu’il apparaît que la formation est complètement mutualisée avec un très petit nombre d’étudiants, il est désormais proposé un **avis favorable**.

-DU Grec :

L’avis du CAc précédent était réservé, les avis favorables des rapporteurs sont maintenus. Un des deux rapporteurs note un changement de responsable et le basculement de la formation en distanciel intégral qui a pour effet d’en diminuer le coût. Il relève également un problème concernant les effectifs présentés pour une année et des coûts calculés sur deux ans. Le déficit qui apparaît est également dû à la subvention de 19 000€ qui n’entrent pas dans le calcul du coût. Le rapporteur précise que si le nombre d’étudiants est doublé pour traduire la réalité de la formation sur deux ans, des groupes supplémentaires vont être générés, il observe donc que le tableau financier a été pensé pour des formations d’un an mais qu’il n’est pas adapté lorsque le DU se déroule en 2 ans.

Il est proposé un **avis favorable pour une année** et qu’un point soit effectué à l’issue d’une année de fonctionnement.

- DU Humanités Classiques :

Le précédent CAc avait émis un avis réservé, les deux rapporteurs ont maintenu leur avis favorable. Le problème qui s’était posé était lié au fait que la partie du tableau lié aux mutualisations n’avait pas été complétée. Les mutualisations ont désormais été précisées et le feu vert du comité support a pu ainsi être obtenu : Il est donc proposé à un **avis favorable**.

- DU Langue et civilisation arabo-musulmane :

Suite à l’avis réservé du précédent CAc, le tarif a été modifié comme demandé. Le premier rapporteur maintien son avis favorable et le deuxième a émis un avis « sans opposition » Il est donc proposé un **avis favorable** puisque l’équilibre financier a pu être obtenu.

- DU Gestion des Patrimoines des Personnes Protégées :

Les réserves émises par le précédent CAc et par les rapporteurs concernaient le tarif qui a été modifié, l’équilibre financier est ainsi atteint. Il est proposé à un **avis favorable**.

- DU transfrontalier de droit international humanitaire (en présentiel et en formation à distance) :

Conseil Académique n°6 du 6 juillet 2023

Le DU qui avait obtenu un avis réservé au précédent CAC obtient désormais un avis favorable des deux rapporteurs. Il est souligné que des discussions se sont tenues avec la DAF autour du problème du grand nombre d'étudiants qui génèrent de nombreux groupes suite à des dédoublements et qui rendaient le DU déficitaire. Compte tenu de l'accord trouvé avec la DAF, il peut être désormais proposé un avis favorable à ce DU.

-DU éduquer et enseigner en français à l'étranger :

L'avis du CAC précédent était réservé. Le premier rapporteur a maintenu son avis réservé et le second rapporteur émet un nouvel avis favorable. Il est proposé un **avis favorable pour une année** compte tenu du fait que la formation est à l'équilibre financier.

L'ensemble des propositions sus-énoncées est validé avec 36 voix pour, 8 contre et 4 abstentions.

M. CREMOUX précise que tous les DU qui avaient été votés « favorables avec réserve » au CAC du 8 juin ont transmis des éléments de réponse qui ont permis la levée des réserves, ils seront donc présentés au Conseil d'Administration du 11 juillet.

Au final, seul le projet de création du DU « Sport, patrimoine, tourisme » a obtenu un avis défavorable et le DU « Showrunner » n'a pas été validé car les responsables ont décidé de ne pas l'ouvrir à la prochaine rentrée.

M. AZOULAY salue le gros travail fait par l'ensemble des équipes. Il indique qu'il convient maintenant d'effectuer un suivi annuel à la fois sur les effectifs et l'équilibre budgétaire. En fonction de ces critères, la décision de poursuivre ou de fermer le DU pourra être prise aux termes de chaque année.

IV.11.4- Offre de formation : information HCERES

M. AZOULAY informe que l'établissement a reçu les retours après audition de l'HCERES sur l'ensemble des diplômes dont il ressort un seul avis défavorable qui a concerné une licence professionnelle et un seul master a obtenu un avis réservé pour des questions de soutenabilité par rapport à ses effectifs. Les auditions ont donc permis de lever la quasi-totalité des réserves qui avaient été positionnées initialement. Le retour HCERES après audition s'avère donc très positif. M. AZOULAY remercie l'ensemble des équipes pédagogiques pour le travail fourni. Il précise que Polytech n'est pas évalué par l'HCERES mais par la CTI et que l'Ecole a eu un retour favorable de la Commission pour l'ensemble des parcours demandés.

Le travail peut maintenant se poursuivre avec le dépôt des maquettes dans les composantes. Elles commenceront à être évaluées au cours du premier semestre et seront votés en fin d'année au CAC de décembre 2023. Un travail plus approfondi reste à mener sur la soutenabilité des maquettes au vu du potentiel RH.

L'HCERES va transmettre son avis au Ministère qui en fonction de celui-ci, accrédiitera ou n'accrédiitera pas la formation, les seules discussions qui pourront se tenir concerneront l'avis défavorable et l'avis réservé émis par l'HCERES. La discussion avec le Ministère sur ces deux points, se tiendra courant octobre. Un avis officiel sera donné avant décembre, de manière à pouvoir déposer toute l'offre de formation sur les plateformes « Parcoursup » et « Mon Master » mais l'avis définitif après vote du CNESER n'interviendra qu'en juin 2024.

M. Noël DIMARCQ
Vice-Président Recherche et Innovation

